



Doc. 15995
26 juin 2024

L'après-conflit: désamorcer les bombes à retardement pour un retour en toute sécurité des populations déplacées

Amendement¹ n° 2

Mme Olena KHOMENKO, Ukraine, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 22 par le paragraphe suivant:

«L'Assemblée observe avec une grande inquiétude l'utilisation croissante de véhicules aériens sans pilote, également appelés drones de combat, pour mener des attaques sans discrimination contre les populations civiles. Elle invite les États membres à envisager de mettre en œuvre des règles sur l'utilisation responsable des drones de combat, notamment lorsqu'ils sont chargés de munitions à large rayon d'impact.»

Note explicative

La mise en œuvre de règles sur l'utilisation responsable des drones de combat, au lieu de l'interdiction pure et simple de ces équipements, pourrait permettre d'instaurer un cadre viable afin de garantir la sécurité des populations civiles.

Déposé par:

KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
BAKUNETS Pavlo, Ukraine, CE/AD
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CE/AD
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
MOSHNETS Olena, Ukraine, ADLE
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
PAKOSTA Liisa-Ly, Estonie, NI
SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
SUSHKO Pavlo, Ukraine, CE/AD
TISTYK Rostyslav, Ukraine, CE/AD
TSITLIDZE Ana, Géorgie, PPE/DC
VASYLENKO Lesia, Ukraine, ADLE
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD

1. 2024 - Troisième partie de session

